

SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE SAINTONGE ROMANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU N° 24/2022

CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement  
de Saintes

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 14h30, le Bureau Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session au siège du Pays de Saintonge Romane à Saintes, sous la présidence de Pierre Tual, Président du Pays de Saintonge Romane.

*Date de convocation : le 23 novembre 2022*

**Nombre de membres :**

en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 11  
pouvoirs : 2

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Pierre TUAL (Mandataire de Philippe ROUET), Sylvain BARREAUD (Mandataire de Monique RIVIERE), Joseph DE MINAC, Philippe SOULISSE, Stéphanie VALERI, Amanda LESPINASSE, Pascal GILLARD, Bernadette HADJ, Gérard BOUTON,

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Corinne PEQUIGNOT, Philippe ROUET (pouvoir à Pierre TUAL), Jean-Pierre MORDANT, Mickaël MOINET, Alain SERIS, Monique RIVIERE (pouvoir à Sylvain BARREAUD).

**Objet :**

**Avis sur le projet de  
PLU de la commune  
de Berneuil**

**Secrétaire de séance :** Sylvain BARREAUD

Le Président expose :

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-10 permettant une délégation de délibération du Comité syndical au Bureau ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.132-9, L.141-1 et suivants et L.142-1 et suivants ;

**Vu** les délibérations du Comité Syndical :

- n° CS 13-2020 du 20 octobre 2020, par laquelle le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane a donné délégation de délibération au Bureau pour formuler les avis au titre des articles L.132-9, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'Urbanisme sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme arrêtés ;
- et n° CS 18-2017 du 18 mai 2017, qui modifie le SCoT approuvé en application de l'article L.143-25 du code de l'urbanisme et valant nouvelle approbation.

**Considérant** le projet de PLU arrêté par la commune de Berneuil (délibéré en date du 4 juillet 2022) et soumis au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane pour avis au titre du SCoT par courrier reçu le 27 septembre 2022 ;

**Considérant** le schéma de cohérence territorial du Pays de Saintonge Romane et plus particulièrement son Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) ;

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur ce projet de PLU.**

Fait et délibéré le 29 novembre 2022.

Le Président,

Le secrétaire de séance



**Pierre TUAL**



**Sylvain BARREAUD**